



Ministero dell'Istruzione, dell'Università e della Ricerca
ISTITUTO COMPRENSIVO "A. MANZONI"

Viale Magenta, 13 – 42123 Reggio Emilia

Tel. 0522585865 – Fax 0522434621

Cod. Fisc. 91161310353 – C.M. REIC84600B –

e-mail: reic84600b@istruzione.it – reic84600@pec.istruzione.it sito www.icmanzoni-re.edu.it

Codice Univoco Ufficio: UFW19Q



Aux parents d'élèves des écoles primaires
"A. Bergonzi", "Ada Negri" et "G. Pascoli" de l'I.C. A. Manzoni".

Objet : La nouvelle évaluation dans les écoles primaires

Chers parents,

Cette communication, concernant le document d'évaluation que vous recevrez cette année, se veut une première information sur l'évolution de l'évaluation de nos élèves à l'école primaire.

En effet, **depuis l'année scolaire en cours, en application de la loi n° 41 du 6 juin 2020, l'évaluation intermédiaire et finale des apprentissages des élèves de l'école primaire est exprimée par un jugement descriptif** rapporté dans le document d'évaluation et se référant aux différents niveaux d'apprentissage.

Les **jugements descriptifs**, pour chacune des disciplines d'étude, sont élaborés et synthétisés sur la base de **quatre**

les niveaux d'apprentissage :

- **En cours de première acquisition**
- **Base**
- **Intermédiaire**
- **Avancé**

Ces jugements descriptifs sont développés dans la perspective formative de l'"évaluation pour l'apprentissage" et de l'amélioration de l'apprentissage.

Ainsi, en attendant que vous puissiez consulter le document d'évaluation de vos enfants en ligne, nous avons voulu vous donner quelques informations l'information.

Le nouveau document d'évaluation indiquera :

- toutes les disciplines ;
- les objectifs pour chaque discipline ;
- le niveau atteint par l'étudiant dans la discipline concernée (selon les quatre niveaux d'apprentissage énumérés ci-dessus) ;
- l'évaluation du comportement ;
- l'évaluation intermédiaire.

Ce nouveau document permet de mieux identifier les progrès académiques de chaque étudiant et le niveau d'apprentissage atteint, sans faire de moyenne arithmétique des notes.

Sur le site web de l'école, sous PTO et Évaluation, vous trouverez une vidéo où j'explique plus en détail la nouvelle évaluation.

Meilleures salutations

LE DIRECTEUR D'ÉCOLE

Dr. Alessandra Landini

Signature manuscrite omise en vertu de l'article 3
du décret législatif n° 39/1993